

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2023

Nombre des conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Absent : 2

L'an deux mil vingt-trois, le 31 janvier,

Le conseil municipal de la commune DES VELLUIRE-SUR-VENDEE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Laurent DUPAS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 24/01/2023

Présents : Laurent DUPAS, Chantal JAUMIER, Serge BARREAUD, Christine BOBIN, Alain BENETEAU, Jennifer ROUHAUD, Maryse DE OLIVEIRA, Luc GERBAUD, Adrien MARTIN, Steve GRELAUD, Maïté GENAUZEAU, Alexis MAINARD, Didier SERNAGLIA, Sandrine JACQUAT, Romain PAGEAUD (arrivé au point 4), Valérie GAUFFENIC, Caroline POUVREAU

Absent excusé : Sabrina JUTARD (pouvoir à J.ROUHAUD)

Absent non excusé : Michaël HAPIOT

Secrétaire de séance : Caroline POUVREAU

Approbation du Procès-Verbal du 12 décembre 2022.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'accord pour l'ajout d'un point supplémentaire : Devis COLAS – Sinistre rue Pasteur

1 – Devis COLAS – Sinistre rue Pasteur Votants : 17

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise COLAS concernant la reprise de la voirie suite à un sinistre rue Pasteur.

Montant du devis – COLAS : 5.355,00 € HT / 6.426,00 € TTC

Pour info, l'assurance a pris en charge 4.615.68 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

2-Décisions prises par le Maire

Alain BENETEAU

Monsieur Alain BENETEAU, Adjoint, présente au Conseil Municipal les diverses décisions qui ont été prises du 13/12/2022 au 30/01/2023.

DEVIS

NEW LOC – Location camion nacelle (3 jours) – 830,10 € TTC

SAS ROMAIN MOTOCULTURE – Réparation élagueuse ZENOAH – 97,20 € TTC

GOUGEON – Installation d'un appareil de tinteur Eglise du Poiré – 690,00 € TTC

SIGNAUX GIROD – Panneaux – 1.438,30 € TTC

FACTURES

LIBRARIE FLORILEGE – Livres Ecole de Velluire – 604,48 € TTC

AIMON LEGERON – Panne eau chaud salle des fêtes de Velluire – 359,40 €

CENTRAKOR – Animation halloween – 49,97 € TTC

JOUET CLUB – Jouets de Noël Ecole du Poiré – 361,93 € TTC

SOULARD VOYAGE – Transport école de Velluire à Saint Michel-le-Cloucq – 170,00 € TTC

CONVIVIO – Repas cantine novembre + décembre 2022 – 3.241,64 € TTC

ADRIEN MERCIER MENUISERIE – Fourniture et pose ouverture Eglise du Poiré – 1.193,70 € TTC

HALLES DIS – Repas de Noël des enfants – 115,00 € TTC

SOULARD VOYAGES – Transports cantine novembre 2022 – 790,80 € TTC

SAUR – Eau 2^e semestre 2022 – 1828,00 € TTC

HYPER U – Jeux garderie -219,01 € TTC

ASSOCIATION DES MAIRES DE VENDEE – Formation Sandrine Jacquat – 260,00 € TTC

COMMUNAUTE DE COMMUNES – Attribution de compensation 2022 – 21.380,00 € TTC

VENDEE HABITAT – Loyer décembre 2022 cabinet médical – 1.023,97 € TTC

METAMORPHOSE – Panneaux de signalisation - 242,40 € TTC

DOC MICRO – Disque dur Mairie – 649,90 € TTC

HALLES DIS – Goûters garderie – 187,05 € TTC

SIGNAUX GIROD – Panneaux – 452,06 € TTC

GRENKE LOCATION – loyers copieurs du 01/01/23 au 31/03/23 – 614,38 € TTC

GRENKE LOCATION – Assurance copieurs année 2023 – 301,16 € TTC

GROUPAMA – Assurances bâtiments/ véhicules année 2023 – 12.048,87 € TTC

SMACL – Assurance transport scolaire année 2023 – 322,05 € TTC

LA VIE COMMUNALE – Abonnement année 2023 – 135,20 € TTC

HYPER U – Vœux du Maire 2023 – 434,20 € TTC

MAPIV – BULLETINS – 1.411,44 € TTC (acompte payé le 18/11/2022 : 940,96 €) TOTAL : 2352,40 € TTC

BODIN – Balayage voirie janvier 2023 – 290,13 € TTC

VENDEE EAU – Remplacement poteau incendie rue Jean Moulin + Rte des Huttes – 1.320,00 € + 2.304,00 TTC = 3.624,00 € TTC

COMMUNAUTE DE COMMUNES – Redevance OM Solde 2022 – 1.538,09 € TTC

DPU

12/12/2022 – 4 rue de l’Eglise – (COUEFFE/LEFEVRE BERLAND) – 148.000,00 € + frais d’acte

26/12/2022 – Impasse Tudet – (MICOU-BLANCHET) - 49.000 € + frais d’acte

06/01/2023 – 4 rue Gabriel Godin – (TRICHET/LECOT GUERIN) – 150.000 € + frais d’acte + 7.500 € de frais d’agence

09/01/2023 – 2 rue du Port – (COMBE/LAVAND) – 168.500 € + frais d’acte + frais d’agence

Le Conseil Municipal en prend acte.

3- Admission d’une créance éteinte Votants : 17

Laurent DUPAS

Monsieur le Trésorier a transmis un dossier à la commune qui doit faire l’objet d’une déclaration pour des admissions en créances éteintes.

Ces admissions en créances éteintes portent sur des produits communaux dont il n’a pas pu effectuer le recouvrement en raison d’insolvabilité du débiteur.

Les admissions en créances éteintes sont les suivantes :

Montant	Objet
172,85	Facturation cantine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'admission en créances éteintes des recettes énumérées ci-dessus pour un montant total de 172,85 € et dit que les crédits sont ou seront inscrits au budget à l'article 6542.

4 - Marché à procédure adaptée Réhabilitation de l'école publique René Robuchon: choix des attributaires Votants : 17

Arrivée de Romain PAGEAUD

Caroline POUVREAU ne prend pas part au vote

Alain BENETEAU

Vu le code de la commande publique

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 12 janvier 2023,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 27 janvier 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

d'autoriser M. le maire à signer le marché public suivant :

Programme : Réhabilitation de l'école publique René Robuchon

Lot 1 : DESAMIANTAGE

Entreprise : DDNA 16

Montant du marché HT : 8.600,00 €

Lot 2 : GROS OEUVRE

Entreprise : ETS GUILLEBEAUD

Montant du marché HT : 70.842,89 €

Lot 3 : BARDAGE, AUVENT

Entreprise : ETS COUDRONNIERE

Montant du marché HT : 24.658,98 €

Lot 4 : COUVERTURES TUILES, ZINGUERIE

Entreprise : ETS GALLO

Montant du marché HT : 14.136,84

Lot 5 : MENUISERIES EXTERIEURES, ALUMINIUM

Entreprise : SERRURERIE LUCONNAISE

Montant du marché HT : 53.685,50 €

Lot 6 : PLATRIERIE, ISOLATION

Entreprise : MENUISERIE PORCHET

Montant du marché HT : 61.543,37 €

Lot 7 : MENUISERIES INTERIEURES

Entreprise : ETS COUDRONNIERE

Montant du marché HT : 15.275,61 €

Lot 8 : FAUX-PLAFOND

Entreprise : TECHNI PLAFONDS

Montant du marché HT : 16.206,29 €

Lot 9 : CARRELAGE, FAIENCE

Entreprise : AUGEREAU CARRELAGE

Montant du marché HT : 8.512,29 €

Lot 10 : REVETEMENT DE SOL

Entreprise : SARL GARREAU D'CO

Montant du marché HT : 13.296,76 €

Lot 11 : PEINTURE

Entreprise : ADC PEINTURE

Montant du marché HT : 9.054,10 €

Lot 12 : NETTOYAGE

Entreprise : ONEGA

Montant du marché HT : 1.297,74 €

Lot 13 : ELECTRICITE

Entreprise : COMELEC SERVICES

Montant du marché HT : 18.446,00 €

Lot 14 : CHAUFFAGE VENTILATION

Entreprise : BREM'O ENERGIE

Montant du marché HT : 78.945,50 €

MONTANT TOTAL DU MARCHÉ HT: 394.501,87 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

5- Demande de subvention / Calvaire Votants : 18

Sandrine JACQUAT

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des devis concernant la rénovation du Calvaire, route du Langon(Poiré) :

- 7.601,22 € HT (MTP Aquitaine) / 360,00 € HT (Ripaud) + 2.345,11 € HT (Gamm vert) + 303,00 € HT (Vertys) = 10.609,33 € HT

Il l'informe de la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention auprès du département de la Vendée, au titre de la restauration du patrimoine immobilier non protégé.

Plan de financement

DEPENSES : 10.609,33 € HT

RECETTES :

- subvention du Département (30% du HT) : 3.182,80 €
- Autofinancement : 7.426,53 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le plan de financement et sollicite la subvention auprès du Conseil Départemental.

Il autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

6- Effacement de réseaux / rue de la Résistance : 16 / 2 abstentions

Alain BENETEAU

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des conventions 2022.TH.D.0069 / 2022.ECL.0721 reçues par le SYDEV concernant la réalisation d'un effacement de réseau électrique lié au déploiement de la fibre optique (dans le cadre du SDTAN 2) et la réalisation d'une opération d'éclairage, rue de la Résistance (anciennement rue Jean Moulin (VELLUIRE)).

La participation de la commune pour la rue de la Résistance (anciennement rue Jean Moulin) est de 30.076,00 € + 11.236,00 € = 41.312,00 €

Les dépenses seront inscrites au budget « Voirie 2023 ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces conventions et autorise le Maire à signer les conventions citées ci-dessus.

7- Effacement de réseaux / rue de la Garenne : 18

Alain BENETEAU

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des conventions 2022.TH.D.0093/ 2022.ECL.0775 reçues par le SYDEV concernant la réalisation d'un effacement de réseau électrique lié au déploiement de la fibre optique (dans le cadre du SDTAN 2) et la réalisation d'une opération d'éclairage, rue de la Garenne (Velluire).

La participation de la commune pour la rue de la Garenne est de 21.287,00 € + 5.121,00 € = 26.408,00 €

Les dépenses seront inscrites au budget « Voirie 2023 ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces conventions et autorise le Maire à signer les conventions citées ci-dessus.

8- Travaux de liaisons douces – RD 68 Nizeau / RD 65 / RD 65 Hors agglomération : 16 / 1 abstention

Mr Adrien MARTIN ne prend pas part au vote

Serge BARREAUD

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de réaliser des travaux concernant la pose de bordures sur la RD 65 + Hors agglomération au niveau du Lotissement du Cormier et le cheminement + le busage sur la RD 68 (Nizeau) au niveau de la Gironnerie.

Pour cela, une consultation d'entreprises a été faite, afin d'obtenir des devis.

4 entreprises ont répondu : GUYONNET TP/ROUGER TP/COLAS/ SOTRAMAT.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les divers devis concernant ces opérations.

RD 68 (Nizeau)

- GUYONNET TP : 5.875,40 € HT
- ROUGER TP : 10.465,00 € HT
- COLAS : 7.440,00 € HT
- SOTRAMAT : 9.940,00 € HT

RD 65

- GUYONNET TP : 3.382,00 € HT
- ROUGER TP : 6.770,00 € HT
- COLAS : 3.147,00 € HT
- SOTRAMAT : 5.085,00 € HT

RD 65 (hors agglomération)

- GUYONNET TP : 21.790,36 € HT
- ROUGER TP : 39.672,00 € HT
- COLAS : 26.628,00 € HT

- SOTRAMAT : PAS DE RETOUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les devis suivants et autorise Monsieur Le Maire à les signer :

- RD 68 (Nizeau) : GUYONNET TP : 5.875,40 € HT
- RD 65 : GUYONNET TP : 3.382,00 € HT
- RD 65 (hors agglomération) : GUYONNET TP : 21.790,36 € HT

9 – Avenant n°4 / Convention de délégation de gestion relative à la gestion de la RNR du Marais Communal du Poiré-sur-Velluire **Votants : 18**

Sandrine JACQUAT

Dans le cadre de la convention de délégation de gestion relative à la gestion de la RNR du Marais Communal du Poiré-sur-Velluire, signée le 4 septembre 2020 entre le PNR Marais Poitevin et la Commune des Velluire-sur-Vendée, il est notifié dans l'article 5 que chaque année la convention sera accompagnée d'un avenant précisant les actions qui seront réalisées sur la Réserve et le montant de la participation de la Commune.

L'avenant n°4 concerne le plan de financement 2023.

Ce montant de participation de la Commune comprend les frais engendrés par la mise en place du plan de gestion, son accompagnement administratif, animation, et les frais qui ne seront pas pris en charge par les aides européennes ou par la région.

- Dépenses prévisionnelles 2023 : 223.671,00 € (détail en annexe)
- Financements prévisionnelles 2023 : 223.671,00 €, répartis comme suit :

FEDER : 110.540,00 €
REGION : 88.131,00 €
COMMUNE : 25.000 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer cet avenant.

10 - Achats de cartes cadeaux Stagiaires **Votants : 18**

Laurent DUPAS

Considérant la demande du trésorier de prendre une délibération pour l'octroi de cartes cadeaux aux stagiaires scolaires,

Le Maire propose l'autorisation de l'octroi de cartes cadeaux aux stagiaires scolaires :

- à l'occasion d'un stage effectué dans nos services pour un montant maximum de 150 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire d'autoriser l'octroi de cartes cadeaux pour le motif précisé ci-dessus.

11 - Motion relative à l'ouverture d'une halte ferroviaire du Pays de Fontenay-Vendée **Votants : 18**

Laurent DUPAS

CONSIDERANT les orientations en faveur de l'amélioration de l'offre de mobilités en sud-est Vendée inscrites aux documents stratégiques tels que le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de la Région Pays-de-la-Loire, le Schéma de cohérence territoriale du sud-est Vendée ou encore le Plan Climat Air Energie Territorial,

CONSIDERANT que le développement du service de transport public ferroviaire de voyageurs est un enjeu majeur dans la politique de développement et d'aménagement du territoire,

CONSIDERANT l'impact positif des politiques de transport collectif de voyageurs sur la réduction des pollution et émission de gaz à effet de serre, inscrits dans les orientations des documents directeurs des collectivités,

CONSIDERANT l'engagement de la Communauté de communes dans l'étude de mobilité sur l'axe ferroviaire La Rochelle – La Roche-sur-Yon, aux côtés des Régions Nouvelle-Aquitaine et Pays-de-la-Loire et des intercommunalités concernées et sa volonté de développer une offre ferroviaire en sud-est vendée,

CONSIDERANT les enjeux que la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée attache à l'ouverture d'une halte ferroviaire « Fontenay-Velluire » desservant l'ensemble du bassin de vie du sud-est Vendée qui compte plus de 60.000 habitants.

CONSIDERANT que la réouverture d'une halte ferroviaire aux Velluire-sur-Vendée, entre La Rochelle et La Roche-sur-Yon, et plus largement entre Nantes et Bordeaux, contribuera à l'attractivité de l'ensemble du bassin d'emplois de Fontenay-le-Comte et offrira une alternative crédible aux déplacements du quotidien reposant aujourd'hui uniquement sur la voiture individuelle.

CONSIDERANT que le projet de desserte du territoire par une nouvelle offre ferroviaire doit pouvoir s'inscrire dans la dynamique économique du bassin fontenaisien, au cœur de la liaison entre les Pays de la Loire et la Nouvelle Aquitaine, et de l'arc Atlantique.

CONSIDERANT l'engagement de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée et de la commune des Velluire-sur-Vendée située au carrefour des 3 intercommunalités du sud-Vendée, à participer à l'amélioration de la liaison Fontenay-le-Comte – les Velluire-sur-Vendée pour faciliter l'accès à la halte ferroviaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DEMANDE** que l'offre de développement de la ligne ferroviaire Nantes -Bordeaux intègre la création d'une offre périurbaine incluant la réouverture de la halte ferroviaire de Fontenay-Velluire.
- **S'ENGAGE** dans le cadre de sa compétence mobilité, à participer, aux côtés de la Région des Pays de la Loire, à l'étude et à la mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les liaisons entre la gare de Fontenay-Velluire et le bassin d'emplois, de développer l'intermodalité, notamment à travers la création d'une maison des mobilités, les liaisons douces, le covoiturage, etc.

12 - Modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal Votants : 18

Laurent DUPAS

Monsieur le Maire expose que le règlement intérieur du Conseil Municipal a été adopté le 21 juillet 2020. Suite à la réforme de la publicité des actes administratifs des Collectivités applicable au 1^{er} juillet 2022, l'article 23 doit être modifié en conséquence.

Les modifications sont les suivantes :

- Ajout de la référence « registre des délibérations »
- Affichage de la liste des délibérations sous huit jours sur les panneaux d'affichage de la Commune prévus à cet effet
- Signature des délibérations par le Maire
- A la séance suivante du Conseil Municipal, approbation du Procès Verbal et publication par affichage de la séance précédente sous huit jours.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les Collectivités Territoriales et leurs groupements apprntent des modifications à certains articles du CGCT qui nécessitent des modifications du règlement intérieur adopté le 21 juillet 2020.

CONSIDERANT les modifications à apporter à l'article 23 comme suit :

« Article 23 – Procès Verbaux et registre des Délibérations »

Le Procès-Verbal de chaque séance est rédigé sous la responsabilité du Maire y compris les séances à huis-clos.
Le Procès-verbal retrace les décisions prises par le Conseil Municipal sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.
La liste des délibérations est affichée sous huitaine sur les panneaux d'affichage de la Commune prévus à cet effet.
Le Procès-Verbal est soumis à l'approbation du Conseil à l'ouverture de la séance suivante, signé par le Maire et le secrétaire de séance et affiché sous huit jours.

Les délibérations contenues dans le Procès-Verbal :

- sont transcrites dans l'ordre chronologique de leur adoption dans le registre réservé à cet effet.
- sont signées par le Maire.
- Celles à caractère réglementaire sont publiées dans un recueil des actes administratifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

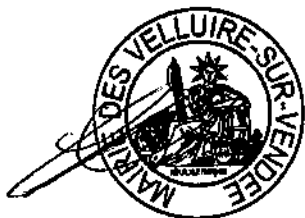
- valide les modifications apportées au règlement intérieur adopté le 21 juillet 2020.

Questions diverses :

- Charte du développement des projets éoliens
- Recensement de la population / 1408 habitants
- Lecture du courrier de Mr Bruno RETAILLEAU (déserts médicaux)
- Implantation Lot 1 Les Frênes / actuellement au PLU, les constructions doivent être à 15m maximum de la voie publique / au vue de la configuration du terrain, l'acquéreur potentiel se retrouve bloqué pour l'implantation de sa future maison / un RDV est fixé le 3/02/23 afin que le futur acheteur présente le projet/ le Conseil à la majorité propose l'acquisition du bout de terrain devant et le déplacement des réseaux, une réflexion va donc être faite.
- DCE – Aménagement jardins partagés
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS)/ Proposition aux élus de participer à la mise à jour (Jennifer ROUHAUD, Caroline POUVREAU, Steve GRELAUD, Alexis MAINARD, Maïté GENAUZEAU, Serge BARREAUD, Alain BENETEAU, Chantal JAUMIER, Sandrine JACQUAT, Christine BOBIN, Didier SERNAGLIA)
- coussins berlinois
- Visite de l'Assemblée Nationale
- Repas des anciens 19/03/2023
- Présentation par Sandrine JACQUAT du projet d'aménagement à l'aire de loisirs
- Appel à projet Mon jardin qui bourdonne

Fin de la réunion à 23h55

Laurent DUPAS
Le Maire,



Le 21/10/2023

La secrétaire,

Caroline POUVREAU